# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le **LYCEE CAMILLE GUERIN** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du **LYCEE CAMILLE GUERIN**.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

| IDENTIFIANT CREANCIER SEPA |
|---|
| **FR 58 ESD 517237** |

| **DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER** |
|---|
| Nom et Prénom :<br>Adresse :<br>Code postal et ville : |

| **DESIGNATION DU CREANCIER** |
|---|
| LYCEE CAMILLE GUERIN<br>33 RUE DE LA GIBAUDERIE<br>86000 POITIERS |

| **NOM ET PRENOM DE L'ELEVE** | **CLASSE** |
|---|---|
| | |

| **DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER** |
|---|
| **IBAN** (IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE COMPTE) |
| **BIC** (IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE) |

**Type de paiement** : Paiement récurrent/répétitif ☒ Paiement ponctuel ☐

Signé à : Le (JJ/MM/AAAA) : Signature :

Rappel :
En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le **LYCEE CAMILLE GUERIN**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque.
Je règlerai le différend avec le **LYCEE CAMILLE GUERIN**.

**N'OUBLIEZ PAS DE COLLER OU D'AGRAFER CI-DESSOUS UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (AU FORMAT IBAN/BIC).**

**MENTIONNER L'ADRESSE COMPLETE DE VOTRE AGENCE BANCAIRE**

Agence :

N° Rue

Code postal : Ville :

MERCI DE COLLER ICI LE RIB

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.